

## Une reprise d'activité de tous les dangers



Jeudi dernier, ce sont tenus un comité d'hygiène, sécurité et conditions de travail central et un comité technique. Avant de vous en faire le résumé, saluons d'abord le travail qui a été fait durant ces semaines pour maintenir la paie, le paiement des factures, l'action sociale, la sécurité des monuments, la dotation et la maintenance informatique et plus largement toutes celles et ceux qui ont télé-travaillé ou repris leurs activités avant le 11 mai comme les jardiniers. Dans cette période de crise, l'investissement des agent.es du CMN a été sans faille.

En premier lieu, lors de ces deux instances, nous avons une nouvelle fois dénoncé les nombreux reculs sociaux que subissent les agents depuis le confinement : annulation des titres-restaurant sur cette période, maintien des congés posés pendant le confinement, non-paiement des jours fériés, suppression de 6 à 10 jours de congé, absences de comités médicaux, non-renouvellement des vacataires, ultra-précarité des animateurs/trices du patrimoine, primes ... Voici les réponses qui nous ont été apportés :

- Le CMN ne prend pour le moment aucune mesure spécifique concernant les agents ayant perdu le bénéfice de leurs **congés 2019/2020** qu'ils avaient posé entre le 17 mars et le 30 avril. Pour certains, ils perdent plus de jours de congé que ce que prévoit l'ordonnance 2020-430. **Nous avons réitéré la demande de mise en place d'un dispositif spécial compte épargne temps.**
- **Le CMN envisage mais n'assure pas encore l'attribution de titres-restaurant pour celles et ceux qui ont été/sont en télétravail.** Nous espérons que cela se confirmera très rapidement. C'est une première avancée que nous saluons. Pour autant, au même titre que le CMN faisait montre d'un souci d'égalité entre tous les agents, et parce qu'ils étaient à disposition de l'employeur, nous demandons que tous les agents puissent en bénéficier.
- Les **commissions de secours** se sont réunies. En cas de difficulté à voir votre dossier traité, contactez-nous.
- Le CMN a reconfirmé que l'ensemble des **primes dominicales** seraient **maintenues** et pas simplement le socle. **Les primes des jours fériés restant au service fait.**
- **Pour les vendeurs.es, la part variable de rémunération** pour l'année 2019 sera effectivement versée en 2020. Mais pour la PVR 2020 versée en 2021, rien n'est garanti.
- **Le télétravail reste une priorité** en terme d'organisation pour éviter toute contamination dans les transports ou sur les lieux de travail. **Nous avons porté une prise en charge par l'employeur des frais engendré par le télétravail pour les agent.es. Le CMN n'a pas répondu favorablement à cette demande.**
- **Les agent.es toujours en charge des enfants pourront être maintenus en autorisations d'absence.**

**Si nous saluons tout le travail qui a été effectué pour la reprise d'activité que tout un chacun attend, pour autant :**

- l'état sanitaire du pays est loin d'être optimum pour reprendre une activité qui pourrait attendre de voir les premiers effets du déconfinement
- l'ensemble des acteurs/trices de prévention ne sont pas formés au 11 mai
- l'ensemble des référent.es covid-19 ne sont pas identifiés à cette date (en principe assistant.e de prévention mais qui ne sont pas présents dans tous les sites/services)
- des informations contradictoires du terrain nous remontent. Si comme le dit la direction en instance, certains sites et services reprendront très progressivement et dans un premier temps *a minima* prenant en considération les profils dits fragiles, les temps de transport en commun des agents... dans certains lieux, il y a des effets de zèle voulant faire revenir tout le monde ou une grande partie des équipes et parfois même sans prendre en compte l'état de santé des agents
- aucune information précise ne nous a été donnée concernant les stocks de protections dans les services
- aucune information précise ne nous a été donnée sur les missions dévolues aux agents et les plannings mis en place

- le plan de reprise d'activité prévoit que : « *Dans la mesure du possible, le responsable doit s'appuyer sur le volontariat des agents.* » Cette information n'a pas été diffusée de manière égale.

**Pour ces différentes raisons, la CGT et Sud Solidaires ont voté contre la reprise d'activité à compter du 11 mai. La CFDT a voté pour.**

L'après-midi, le comité technique avait le même ordre du jour. Celui-ci étant plus lié à l'organisation du travail, cela a permis d'aborder d'autres sujets.

Nous avons réitéré notre **demande de transmission de tous les contrats à durée déterminée qui n'ont pas été renouvelés durant cette période. Plan (anti-) social qui ne dit pas son nom.** Le CMN ayant la fâcheuse tendance à faire des contrats fractionnés le plus souvent au mois le mois.

**Une bourse aux missions est mentionnée dans la note de cadrage de la reprise d'activité,** permettant à des agent.es de voir changer leurs missions voire leurs affectations. Alors qu'on ne cesse de nous répéter que tout le monde sera en sous-activité pour une durée inconnue, ce concept nous semble superfétatoire. La direction nous a fait savoir que cela ne concernera que peu de monde, et sera utilisé très à la marge pour des agents n'ayant plus de missions pour un certain temps.

Nous sont remontés **différents projets de réservations en e-billetterie.** La direction nous a fait savoir que ces dispositifs n'auraient lieu que dans quelques sites et dans un cadre sanitaire pour assurer une jauge avec horodatage, **cela « serait donc temporaire » et n'empêcherait pas pour autant une nécessité de présentiel.**

Nous avons évoqué le **plan de formation** et l'éventualité de tenir certaines formations à distance comme l'a déjà fait le ministère de la culture ou des associations d'éducation populaire. Ce n'est pas d'actualité pour le moment au CMN. Le plan de formation 2020 étant axé sur les SSIAP et les premiers secours. Il serait dommage que le reste du programme de formation passe à la trappe sans qu'on envisage d'autres solutions.

**Un nouveau vote a eu lieu, identique à celui du CHSCT.**

**Nous continuons d'être à votre écoute via le mail, les réseaux sociaux et veilleront aux conditions de réouverture de chaque sites/services qui passeront en CHSCT spéciaux début juin.**

Les agent.es du CMN sont attaché.es à leurs missions de service public et nombre d'entre eux seront heureux/ses de retrouver leur travail. Les conditions de reprise seront néanmoins difficiles (risques dans les transports, port des équipements de protection, distance physique, gestes barrières...) et nous invitons chacun et chacune à être prudent.e.

**Si vous avez le moindre doute sur votre état de santé, contactez votre médecin de prévention/travail ou à défaut votre médecin traitant.**

**Si les conditions de sécurité face au covid-19 ne vous semble pas remplies, vous pouvez user du droit d'alerte et du droit de retrait, individuellement ou collectivement.**

**La CGT Fonction publique a déposé un préavis de grève à compter du 11 mai.**

**Prenez soin de vous et de vos proches.**

Arfeuilles, Ledringhem, Paris, le 11 mai 2020.